

Flash phytosanitaire du 6 mai 2021 – Grandes cultures

Spécial Betterave sucrière

Pour les autres actualités et les détails, le contenu du bulletin n° 3 du 16 avril et du flash du 30 avril 2021 sont encore valables.

Betterave sucrière

Stade de la betterave : cotylédons à 4 feuilles.

Pucerons de la betterave : stratégie de lutte

On distingue deux espèces de puceron, soit le puceron vert du pêcher (vecteur initial du virus de la jaunisse) et les pucerons noirs (transmission des jaunisses au sein de la parcelle). Cette distinction est importante pour cibler au mieux la lutte. Les pucerons noirs n'étant pas encore infectés, ils ne participent pas encore à la diffusion des viroses. Cette lutte débute dès que les premiers pucerons verts du pêcher arrivent, soit avec un seuil d'intervention de 2 pucerons verts sur 50 plantes. Le vol des pucerons et les premières captures ont débuté la semaine passée sur 3 parcelles (Changins, Orbe et Vouvry) et les premières interventions ont été réalisées.

Cette semaine, une parcelle supplémentaire à Granges-Marnand a également atteint le seuil d'intervention. **Par conséquent la lutte peut donc débuter dans toutes les régions de plaine en dessous de 600 mètres d'altitude pour les cantons de Vaud et Fribourg. Une autorisation générale de traiter est alors délivrée pour ces régions.** Pour les zones plus tardives, la surveillance continue et l'information sera donnée en fonction des suivis des parcelles.

Vu la faible tolérance aux virus et la forte croissance des betteraves, il est conseillé de renouveler la protection tous les 10 à 15 jours. Une seule intervention est jugée comme insuffisante.

Stratégie d'intervention :

Intervention	Matière active	Nom commercial	Dosage et restrictions
1 ^{er} intervention	Acétamipride	Gazelle SG, Oryx Pro, Barritus Rex	0.20 kg/ha 1 traitement/an
12 jours après : 2 ^{ème} intervention	Spirotétramate	Movento SC	0.45 l/ha + 1 l/ha huile 2 traitements/an
12 jours après : 3 ^{ème} intervention	Spirotétramate	Movento SC	0.45 l/ha + 1 l/ha huile 2 traitement/an

Remarques :

- Le Movento est miscible avec Conviso One.
- L'adjonction d'huile avec le produit Movento SC est indispensable, néanmoins si il est mélangé avec les herbicides usuels des dégâts de phytotoxicité ne sont pas exclus.
- Veuillez respecter les engagements pris dans les différents programmes fédéraux. La mesure M4 des CER interdit toute intervention insecticide et fongicide.
- La matière active acétamipride a un effet partiel contre l'altise d'où l'objectif de la placer en première intervention.
- Cette autorisation générale de traiter ne nécessite aucune autorisation supplémentaire du Service phytosanitaire mais doit être notée dans le carnet des champs comme toute autre intervention.

Altise : Assurer une surveillance régulière jusqu'au stade 4 vraies feuilles de la betterave (tous les jours, dans les zones à risque) bien que ces derniers jours n'ont pas été propices au vol des insectes. Une **autorisation de traitement** est nécessaire.

Limaces : les précipitations importantes de ces derniers jours augmentent fortement le risque limaces. A surveiller.



L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- *André Chassot (responsable) : 026 305 58 65*
- *Emilia Vorlet : 026 305 58 73*
- *Jonathan Heyer : 026 305 58 71*
- *Lars Mauron : 026 305 58 75*
- *Claudia Degen : 026 305 58 33*